

GUIDE DE L'UTILISATEUR DE NAV DRONE VIEWER

Version 1.1, octobre 2021

Registre des versions

Version	Date	Description
1.1	2021-10-26	La couche Prison combinée avec la couche Classe F. Mise à jour des captures d'écran.

Le texte en vert indique les passages nouveaux ou révisés.

Table des matières

- Registre des versions2**
- Préface4**
- Public visé4
- Objectif4
- Conditions préalables4
- Structure du document4
- Commentaires des lecteurs5
- Chapitre 1. Introduction6**
- Chapitre 2. NAV Drone Viewer7**
- 2.1. Ouvrir NAV Drone Viewer 7
- 2.2. Aperçu de l'interface utilisateur 8
- 2.3. Couches cartographiques 9
- 2.4. Masquer/afficher les couches cartographiques 10
- 2.5. Afficher les informations sur l'espace aérien 11
- 2.5.1. Emplacement non couvert par une géozone 11
- 2.5.2. Emplacement couvert par une seule géozone visible 12
- 2.5.3. Emplacement couvert par plusieurs géozones visibles..... 12
- 2.6. Changer le mode d'affichage 13
- Chapitre 3. Glossaire.....15**

Préface

Public visé

Ce guide de l'utilisateur est destiné à toute personne qui prévoit utiliser NAV Drone Viewer pour visualiser l'espace aérien intérieur canadien et les données relatives aux opérations en visibilité directe (VLOS).

Objectif

L'objectif de ce guide de l'utilisateur est d'aider le lecteur à comprendre comment utiliser les fonctionnalités offertes par NAV Drone Viewer pour visualiser l'espace aérien intérieur canadien et les données relatives aux opérations VLOS.

Conditions préalables

Une connaissance de base d'une plate-forme de navigateur Web et un navigateur Web pris en charge sont les seules conditions préalables à la compréhension des informations présentées dans ce guide.

Les navigateurs Web pris en charge sont les suivants :

- Navigateurs mis à jour automatiquement, tels que Microsoft Edge (version actuelle et deux versions antérieures), Mozilla Firefox (version actuelle et deux versions antérieures avec les principaux correctifs appliqués) et Google Chrome (version actuelle et deux versions antérieures).
- Apple Safari (version actuelle et une version antérieure).
- Opera (version actuelle et deux versions antérieures).



La visite du site Web de NAV Drone Viewer à l'aide de Microsoft Internet Explorer n'est pas prise en charge. Veuillez utiliser l'un des navigateurs énumérés ci-dessus.

Structure du document

Chaque chapitre décrit des concepts et des procédures pour vous aider à utiliser l'application Web NAV Drone Viewer.

- Chapitre 1 : Introduction
- Chapitre 2 : NAV Drone Viewer
- Chapitre 3 : Glossaire

Commentaires des lecteurs

Vos commentaires sur ce guide sont les bienvenus. Veuillez les envoyer à l'adresse navdrone@navcanada.ca.

Les informations contenues dans ce guide de l'utilisateur sont protégées par des droits d'auteur (© 2021 NAV CANADA).

Chapitre 1. Introduction

NAV Drone se compose des applications suivantes :

- L'application Web NAV Drone Viewer : accessible à l'adresse <https://map.navdrone.ca>.
- L'application NAV Drone Web : accessible à l'adresse <https://portal.navdrone.ca>.
- L'application NAV Drone Mobile : disponible à la fois pour Apple iOS et Google Android.

NAV Drone Viewer est une application Web qui présente l'espace aérien intérieur canadien et les données relatives aux opérations VLOS.

Ensemble, les applications NAV Drone Web et NAV Drone Mobile offrent une solution complète et conviviale pour les pilotes de drones professionnels et de loisir, les exploitants de drones et les membres d'équipage.

Ce guide de l'utilisateur se concentre sur la manière d'utiliser l'application Web NAV Drone Viewer.

Chapitre 2. NAV Drone Viewer

2.1. Ouvrir NAV Drone Viewer

Démarrez votre navigateur et ouvrez l'application Web NAV Drone Viewer (<https://map.navdrone.ca>). Lors de l'ouverture de NAV Drone Viewer, l'écran de bienvenue offre un choix entre deux options :

1. Visualiser les informations sur l'espace aérien applicables aux opérations *de base*.

The screenshot shows the NAV Drone Viewer interface. At the top left is the NAV Drone logo. At the top right are links for 'Aide' and 'Contactez-nous', and a language dropdown set to 'fr'. The main heading is 'Bienvenue à NAV Drone Viewer'. Below it is a paragraph explaining that the map shows drone flight zones and that different zones apply based on the user's objective. A note mentions that visualization is optimized for SATP/VLOS operations below 500 feet. The section 'Quelles géozones souhaitez-vous voir?' has two radio button options: 'Base' (selected) and 'Avancée'. The 'Base' option includes text about Canadian drone regulations and a link to the Transport Canada website. At the bottom, there is a checkbox for 'Ne plus montrer par la suite' and a blue button labeled 'Commencer à utiliser NAV Drone Viewer'.

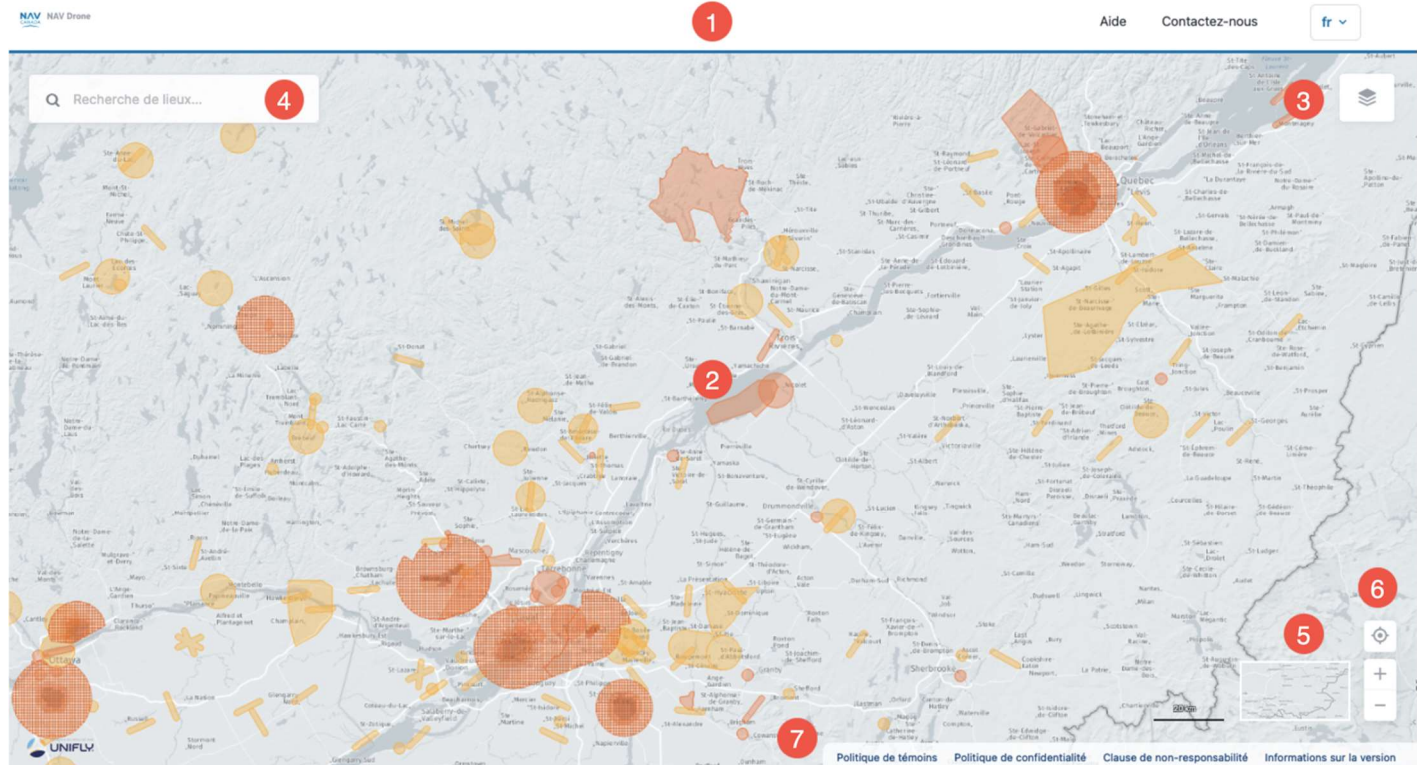
2. Visualiser les informations sur l'espace aérien applicables aux opérations *avancées*.

This screenshot shows the same NAV Drone Viewer interface but with the 'Avancée' radio button selected under the 'Quelles géozones souhaitez-vous voir?' section. The text for the 'Avancée' option describes the requirements for advanced drone operations, including compliance with the Canadian Aviation Regulations (Part IX) and the implementation of remote identification (telépilotes) as of June 1, 2019. The 'Base' option is now unselected. All other elements, including the header, footer, and the 'Commencer à utiliser NAV Drone Viewer' button, remain the same.

L'écran de bienvenue s'affiche chaque fois que vous démarrez NAV Drone Viewer. Si vous cochez la case *Ne plus montrer par la suite*, cet écran ne s'affichera plus. Cependant, le basculement entre les types d'opérations (*Base* ou *Avancée*) reste possible, comme décrit dans la section [Masquer/afficher les couches cartographiques](#).

2.2. Aperçu de l'interface utilisateur

NAV Drone Viewer comprend les éléments d'interface utilisateur suivants :



- ① La *barre de menu supérieure* vous permet de sélectionner la langue (anglais ou français) et fournit des informations supplémentaires sur l'application sous *Aide* ainsi que les coordonnées de NAV CANADA sous *Contactez-nous*.
- ② La *fenêtre de carte* est le cadre principal et présente des informations sur l'espace aérien canadien. L'exemple ci-dessus montre les informations sur l'espace aérien pour les opérations *avancées*. Voir la section [Afficher les informations sur l'espace aérien](#) pour plus de détails.
- ③ Le bouton  vous permet de configurer les couches cartographiques qui doivent être visibles sur la carte. Voir la section [Masquer/afficher les couches cartographiques](#) pour plus de détails.
- ④ Le champ [**Recherche de lieux**] vous permet de rechercher des emplacements. Cliquez sur le champ, puis commencez à taper une adresse ou des coordonnées de latitude/longitude. En sélectionnant l'un des résultats de la recherche, la carte sera repositionnée et zoomée, et un marqueur bleu sera mis sur l'emplacement.
- ⑤ Le bouton [**Mode d'affichage**] vous permet de sélectionner le mode d'affichage de la carte. Voir la section [Changer le mode d'affichage](#) pour plus de détails.

- ⑥ Les boutons « se déplacer vers l'emplacement actuel » () et zoom (+ et -) vous permettent de naviguer sur la carte. Vous pouvez également déplacer la carte en la glissant-déposant avec le bouton gauche de la souris et vous pouvez zoomer sur la carte en utilisant la molette de la souris ou en double-cliquant sur un endroit de la carte (bouton gauche de la souris = zoom avant; bouton droit = zoom arrière).
- ⑦ La *barre de menu inférieure* fournit des informations supplémentaires sur l'application Web NAV Drone Viewer telles que la Politique de témoins, le Code de confidentialité, la Clause de non-responsabilité (Conditions d'utilisation), ainsi que les Informations sur la version (version de l'application). En cliquant sur l'un de ces boutons, une nouvelle boîte de dialogue s'affiche au milieu de l'écran. Elle peut ensuite être fermée en cliquant sur l'icône ✕ dans le coin supérieur droit de cette boîte de dialogue ou en cliquant n'importe où en dehors de cette boîte de dialogue.

2.3. Couches cartographiques

La carte présentée dans NAV Drone Viewer est créée en affichant un certain nombre de couches cartographiques au-dessus de la carte de base (carte de fond). La carte de base est toujours affichée, mais les couches cartographiques peuvent être masquées ou affichées.

Les informations suivantes sont visibles sous forme de couche cartographique pour les opérations *de base* :

Couche cartographique	Couleur
Espace aérien contrôlé	Rouge
Espace aérien délégué	Rouge
Espace aérien de classe F	Rouge (réglementé ou dangereux) et jaune (autre)
Aéroports	Rouge (certifiés ou militaires) et jaune (enregistrés)
Parcs	Orange
NOTAM supplémentaires	Rouge
Zones temporaires interdites aux drones	Rouge

Les informations suivantes sont visibles sous forme de couche cartographique pour les opérations *avancées* :

Couche cartographique	Couleur
Espace aérien contrôlé	Orange
Espace aérien délégué	Rouge
Espace aérien de classe F	Orange (réglementé ou dangereux) et jaune (autre)

Aéroports	Orange (certifiés ou militaires) et jaune (enregistrés)
Grilles	Nuances d'orange, en fonction de la hauteur maximale de la cellule de la grille
Parcs	Orange
NOTAM supplémentaires	Rouge
Zones temporaires interdites aux drones	Rouge



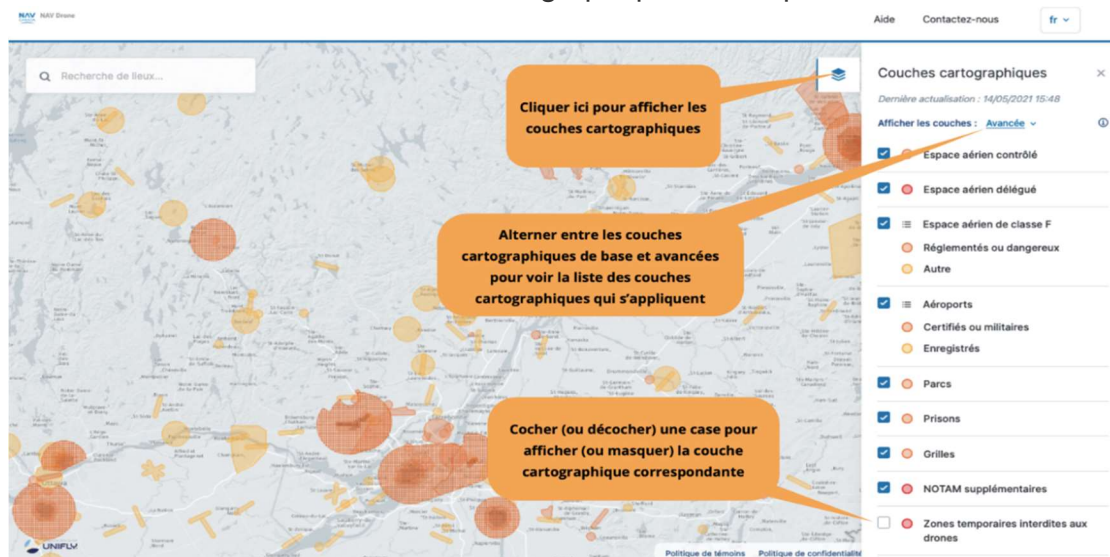
Les zones colorées en rouge sont **interdites**. Les zones colorées en jaune nécessitent une **précaution** supplémentaire en raison de l'existence d'autre trafic aérien. Les zones colorées en orange nécessitent une **autorisation** de NAV CANADA, de Parcs Canada, du ministère de la Défense nationale, d'un exploitant d'aéroport, des autorités pénitentiaires ou de tout autre organisme utilisateur spécifié.

2.4. Masquer/afficher les couches cartographiques

La liste des couches peut être consultée en cliquant sur le bouton  dans le coin supérieur droit de la *fenêtre de carte*. L'utilisateur peut masquer ou afficher chaque couche cartographique dans la liste.

Pour masquer/afficher une couche cartographique, procédez comme suit :

1. Développez la barre latérale *Couches cartographiques* en cliquant sur le bouton  dans le coin supérieur droit de la *fenêtre de carte*.
2. Sélectionnez le type d'opérations (*Base* ou *Avancée*) pour lequel vous souhaitez visualiser les informations relatives à l'espace aérien concerné.
3. Sélectionnez la (les) couche(s) cartographique(s) à afficher en cochant la case correspondante devant le nom de la couche.
4. Fermez la barre latérale *Couches cartographiques* en cliquant à nouveau sur le bouton .





Les informations ne seront affichées que pour le type d'opérations sélectionné (*Base* ou *Avancée*) et pour les géozones associées aux couches cartographiques affichées.

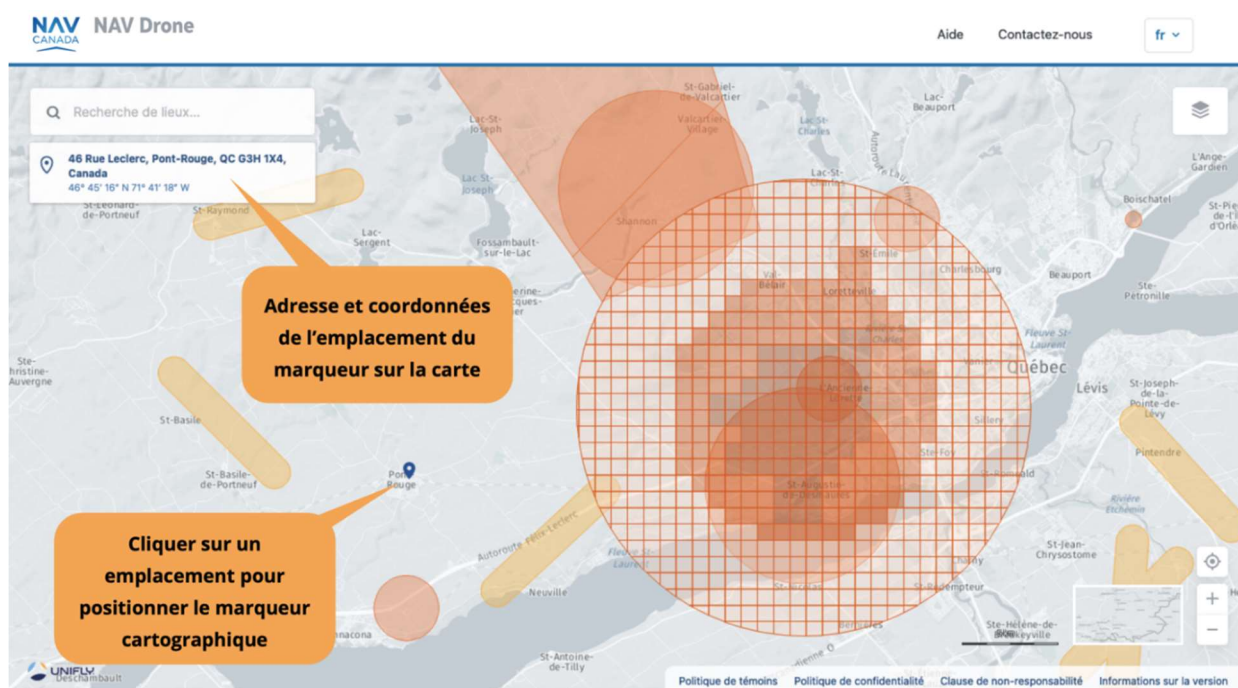
2.5. Afficher les informations sur l'espace aérien

Les informations sur les géozones de l'espace aérien sont affichées en sélectionnant un emplacement sur la carte dans la *fenêtre de carte*. La sélection d'une géozone met également en évidence la géozone sur la carte.

Trois scénarios sont possibles, comme décrit ci-dessous.

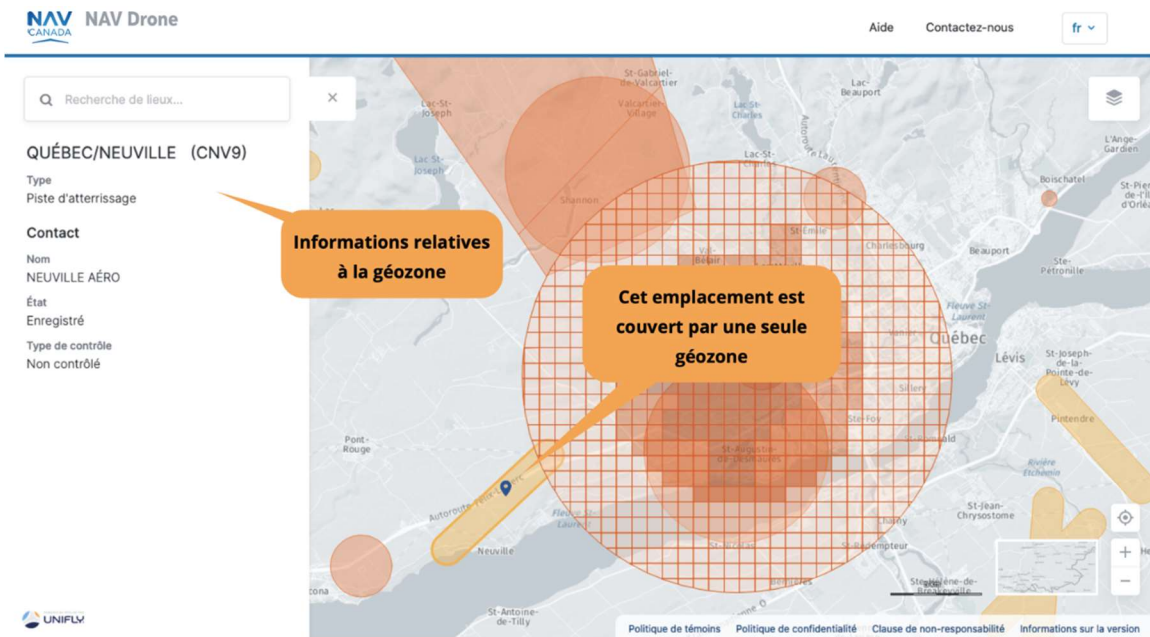
2.5.1. Emplacement non couvert par une géozone

Si l'emplacement sélectionné n'est couvert par aucune géozone, un marqueur cartographique bleu (📍) s'affiche à l'endroit sélectionné et les informations concernant cet emplacement (coordonnées et, lorsqu'elles sont disponibles, informations d'adresse) sont affichées dans le coin supérieur gauche de l'écran :



2.5.2. Emplacement couvert par une seule géozone visible

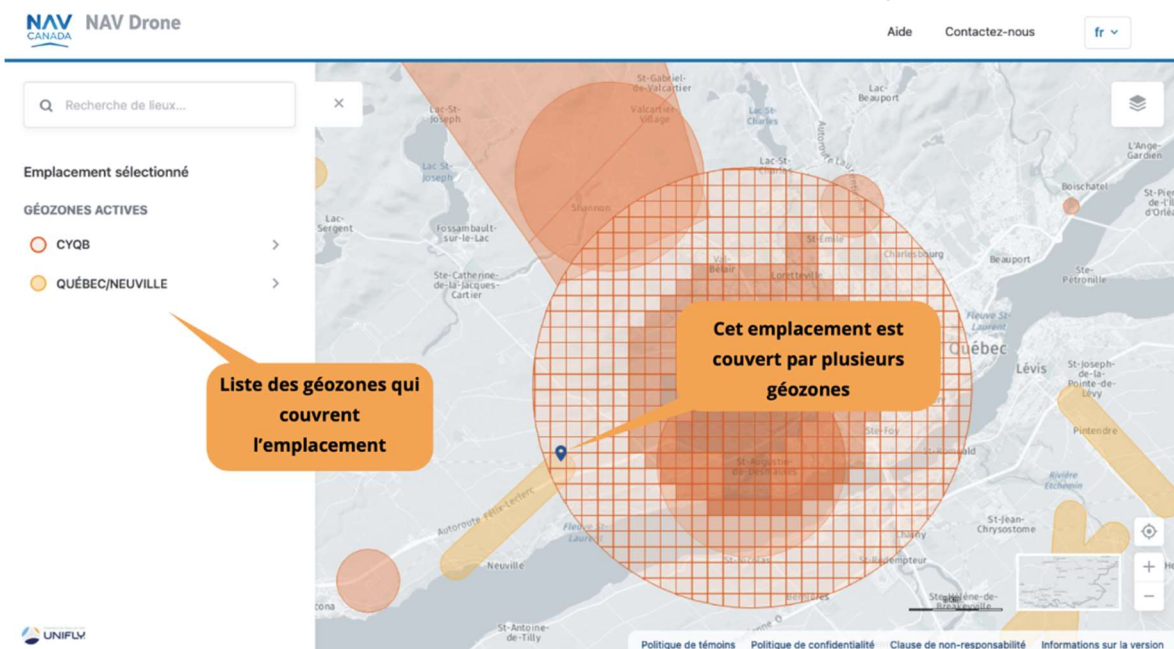
Si l'emplacement sélectionné est couvert par une seule géozone visible, les informations détaillées associées à cette géozone sont affichées dans une barre latérale à gauche de la *fenêtre de carte* :



Cette barre latérale d'information peut être fermée en cliquant sur l'icône ✕ dans le coin supérieur droit de la barre.

2.5.3. Emplacement couvert par plusieurs géozones visibles

Si l'emplacement sélectionné est couvert par plusieurs géozones visibles, une liste des géozones couvrant cet emplacement est affichée dans la barre latérale à gauche de la *fenêtre de carte* :



Dans l'exemple ci-dessus, l'emplacement sélectionné est couvert par les géozones **QUÉBEC/NEUVILLE** et **CYQB**.

La sélection d'une des géozones de la liste en cliquant sur son nom (dans ce cas, **QUÉBEC/NEUVILLE**) affiche les informations relatives à la géozone sélectionnée dans cette même barre latérale.

Cette barre latérale peut être fermée en cliquant sur l'icône ✕ dans le coin supérieur droit de la barre.

NAV CANADA NAV Drone

Aide Contactez-nous fr

Recherche de lieux...

QUÉBEC/NEUVILLE (CNV9)

Type
Piste d'atterrissage

Contact

Nom
NEUVILLE AÉRO

État
Enregistré

Type de contrôle
Non contrôlé

UNIFLY

Politique de témoins Politique de confidentialité Clause de non-responsabilité Informations sur la version

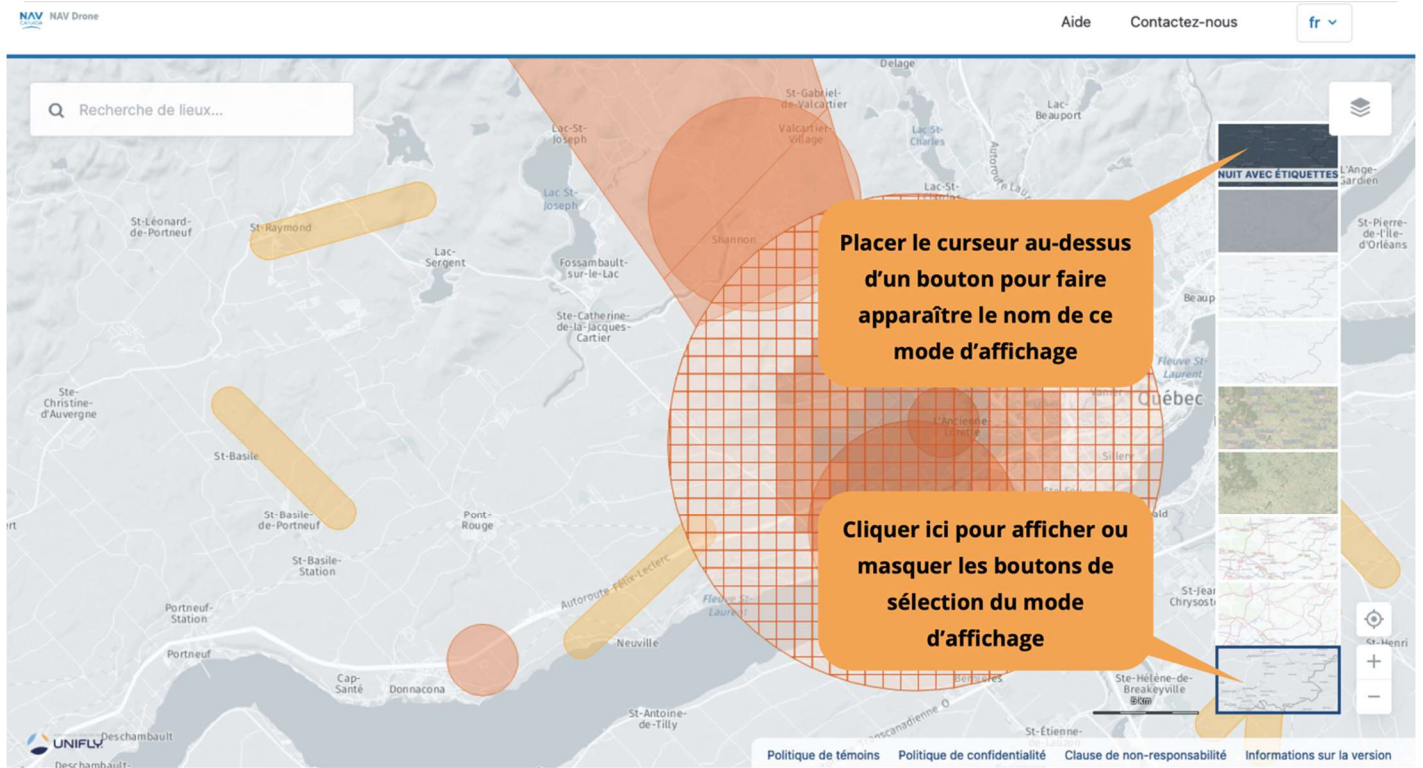
2.6. Changer le mode d'affichage

La carte de base de la *fenêtre de carte* peut être affichées selon différents modes :

- Nuit avec étiquettes
- Nuit sans étiquettes
- Jour avec étiquettes
- Jour sans étiquettes
- Satellite avec étiquettes
- Satellite sans étiquettes
- Couleur avec étiquettes
- Couleur sans étiquettes

Le changement du mode d'affichage peut être effectué comme suit :

1. Cliquez sur le bouton [**Mode d'affichage**] pour afficher les boutons de sélection du mode d'affichage disponibles.
2. Sélectionnez le mode d'affichage que vous souhaitez activer. Lorsque vous passez le curseur au-dessus d'un bouton, le nom du mode s'affiche.
3. Cliquez à nouveau sur le bouton [**Mode d'affichage**] pour masquer les boutons de sélection du mode d'affichage.



Chapitre 3. Glossaire

TERME	ABRÉVIATION	DESCRIPTION
Activité	-	Type d'opération.
Aérodrome	AD	Tout terrain, plan d'eau (gelé ou non) ou autre surface d'appui servant ou conçu, aménagé, équipé ou réservé pour servir, en tout ou en partie, aux mouvements et à l'entretien courant des aéronefs, y compris les installations qui y sont situées ou leur sont rattachées.
Aérodrome non contrôlé	-	Aérodrome sans tour de contrôle. Cette expression s'applique également pendant la période de fermeture d'une tour desservant un aéroport lorsque celle-ci a des heures d'exploitation limitées.
Aéronef télépiloté	ATP	Voir « Drone ».
Altitude	ALT	Hauteur d'un objet ou d'un point par rapport au sol ou au niveau de la mer.
Au-delà de la visibilité directe	BVLOS	Vol effectué au-delà du champ de vision du pilote ou de l'observateur.
Au-dessus du sol	AGL	Altitude exprimée en pieds mesurée au-dessus du niveau du sol.
Au-dessus du niveau de la mer	ASL	Altitude exprimée en pieds mesurée au-dessus du niveau de la mer.
Autorité de l'aviation civile	AAC	Autorité gouvernementale statutaire dans chaque pays qui tient un registre des aéronefs et supervise l'approbation et la réglementation de l'aviation civile.
Avis aux aviateurs	NOTAM	Avis diffusé par télécommunication et donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautique ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes.
Boîte de dialogue	-	Élément de contrôle graphique sous la forme d'une petite fenêtre qui communique des informations à l'utilisateur et l'invite à y répondre.

Canada Air Pilot	CAP	Document dans lequel le ministre peut établir des procédures d'exploitation d'aéronefs à certains aérodromes. Contient des descriptions des approches et procédures, SID, STAR et disposition d'aéroport.
Carnet de vol	-	Pour les pilotes et les exploitants, le carnet de vol permet de suivre tous les vols effectués sous un compte utilisateur et fournit des statistiques sur le temps de vol total des pilotes et des drones.
Carte de base	-	Une carte de base est une couche de fond avec des informations géographiques. Elle fournit généralement des références de localisation pour des éléments qui ne changent pas souvent, tels que les frontières, les rivières, les lacs, les routes et les autoroutes.
Case à cocher	-	Élément de contrôle graphique qui permet à l'utilisateur de faire un choix binaire, c'est-à-dire un choix entre l'une des deux options mutuellement exclusives. Par exemple, l'utilisateur peut avoir à répondre « oui » (coché) ou « non » (non coché) à une simple question oui/non.
Centre de contrôle régional	ACC	Unité ATC qui assure le service ATC pour des aéronefs évoluant dans une région d'information de vol (FIR).
Centre d'information de vol	FIC	Unité centralisée des ATS qui fournit des services pertinents avant vol et pendant la phase en route d'un vol.

Certificat	-	Dans un contexte professionnel : désignation obtenue par une personne pour assurer la qualification nécessaire à l'exécution d'un travail ou d'une tâche. Exemple : un certificat de pilote de drone. Dans un contexte numérique : en cryptographie, un certificat de clé publique, également appelé certificat numérique ou certificat d'identité, est un document électronique utilisé pour prouver la propriété d'une clé publique.
Circuit d'aérodrome	-	Trajet spécifié que les aéronefs doivent suivre lorsqu'ils volent aux abords d'un aérodrome.
Clause de non-responsabilité	-	Conditions générales qui s'appliquent à l'accès d'un utilisateur et à l'utilisation des applications NAV Drone.
Commande et contrôle	C2	Liaison de données entre l'aéronef télépiloté et la station de pilotage à distance dans le but de gérer le vol.
Conditions météorologiques de vol à vue	VMC	Conditions météorologiques exprimées en fonction de la visibilité et de la distance par rapport aux nuages et égales ou supérieures aux minimums spécifiés dans la sous-partie 602 du <i>Règlement de l'aviation canadien</i> (RAC).
Contrôle à distance	RC	Utilisation de signaux de commande transmis par radio pour commander un appareil à distance.
Contrôle de la circulation aérienne	ATC	Service fourni aux aéronefs dans un espace aérien contrôlé.
Contrôleur de la circulation aérienne	ATC	Personne titulaire d'une licence valide de contrôle de la circulation aérienne.
Couches cartographiques	-	Catégories de zones d'espace aérien affichées en plus de la carte de fond (carte de base).

Demande d'autorisation	-	Pour les opérations avancées dans l'espace aérien contrôlé par NAV CANADA, l'exploitant doit soumettre une demande d'autorisation à NAV CANADA. Les demandes d'autorisation sont évaluées automatiquement ou manuellement, selon la hauteur et l'emplacement de la zone de vol de l'opération. Les états possibles d'une demande d'autorisation sont les suivants : Brouillon, À envoyer, Envoyé, En cours d'évaluation, Action requise, Approuvé, Rejeté, Résilié et Annulé.
Drone	-	Aéronef non habité guidé par une télécommande ou des ordinateurs de bord. Synonyme d'aéronef télépiloté (ATP), de véhicule aérien non habité (UAV) et de système d'aéronef sans pilote à bord (UAS).
Espace aérien	-	Partie de l'atmosphère contrôlée par un pays au-dessus de son territoire, y compris ses eaux territoriales ou, plus généralement, toute partie tridimensionnelle spécifique de l'atmosphère.
Exploitant	-	Une distinction est faite entre le niveau de l'exploitant (entité commerciale) et le niveau de l'utilisateur (individu). Un exploitant peut inviter plusieurs utilisateurs à se joindre à son équipage (pilotes de drones, observateurs et spécialistes de la charge utile). De même, un utilisateur peut être associé à plusieurs exploitants de drones, par exemple dans le cas d'un pilote indépendant engagé par plusieurs exploitants.
Exploitant de drone	-	Toute personne physique ou morale qui exploite ou entend exploiter un ou plusieurs drones.
Fournisseur de services de navigation aérienne	FSNA	Organisation responsable de la prestation des services de navigation aérienne dans l'espace aérien intérieur ou international.
Géozone	-	Tout espace aérien qui peut avoir des restrictions, qui peut nécessiter une autorisation ou qui peut nécessiter d'être conscient de l'aviation habitée.

Gestion de la circulation aérienne	ATM	Concept de gestion visant à assurer une pleine utilisation des systèmes de contrôle de la circulation aérienne, en fonction des possibilités offertes par les futurs systèmes de navigation aérienne au fur et à mesure de leur évolution, tant dans une optique nationale qu'internationale.
Gestion de la circulation des SATP	RTM	Concept d'aviation internationale qui introduit un système automatisé de type ATM dans un espace aérien à très basse altitude qui sera principalement occupé par des aéronefs non habités (communément appelés drones).
Gestion du trafic des UAS	UTM	Équivalent de la gestion de la circulation des SATP (RTM)
Hauteur	-	En aviation : la distance verticale d'un objet mesurée à partir d'une référence donnée comme le sol (au-dessus du sol = AGL). Elle est indiquée en pieds.
Infobulle	-	Élément commun de l'interface utilisateur graphique qui s'affiche sous la forme d'une zone de texte informative lorsque l'on survole un élément. Il est utilisé en conjonction avec un curseur, généralement un pointeur.
Keyhole Markup Language	KML	Notation XML permettant d'exprimer une annotation et une visualisation géographiques dans des cartes bidimensionnelles et des navigateurs terrestres tridimensionnels basés sur Internet. Le KML a été développé pour être utilisé avec Google Earth, qui s'appelait à l'origine Keyhole Earth Viewer. Le KML est devenu une norme internationale de l'Open Geospatial Consortium https://www.ogc.org/standards/kml en 2008. Comme pour toute norme XML, la grammaire du message peut être vérifiée pour voir s'il est correctement formaté afin que le système qui l'utilise puisse lire et traiter les données.

Manuel d'information aéronautique de Transports Canada	TC AIM	Publication de Transports Canada destinée à constituer pour les pilotes une importante source d'information aéronautique pré-vol et d'information essentielle à l'utilisation d'aéronefs dans l'espace aérien intérieur canadien (CDA). Il permet de regrouper l'information à caractère durable en un seul document qui couvre les sujets suivants : information générale de vol, communications, météorologie, règles de l'air, procédures ATC, exigences en matière d'entrée et de sortie s'appliquant aux vols internationaux, opérations de recherches et de sauvetage, cartes et publications aéronautiques, licences et immatriculation, santé et discipline aéronautique.
Masse maximale au décollage	MTOM	Valeur définie par le fabricant de l'aéronef. Il s'agit de la masse maximale à laquelle l'aéronef est certifié pour le décollage en raison de limites structurelles ou autres. La MTOM est généralement donnée en kilogrammes ou en livres. Cette masse est une valeur fixe qui ne varie pas selon les changements de température ou d'altitude ni selon la piste disponible.
Message d'observation météorologique régulière d'aérodrome	METAR	Message qui décrit les conditions météorologiques réelles à un emplacement donné et à une heure précise, telles qu'observées du sol.
Mille marin	NM	Mesure internationale qui correspond à exactement 1 852 mètres (soit environ 1,15 mille). L'unité dérivée de vitesse est le nœud, qui équivaut à un mille marin à l'heure.
Multicoptère	MC	Giravion comportant plus de deux rotors. Un avantage des aéronefs à rotors multiples est la mécanique plus simple du rotor nécessaire pour les commandes de vol.
Niveau de certification	-	Deux catégories d'opérations (de base et avancées) de drones telles que définies dans la partie IX du <i>Règlement de l'aviation canadien</i> . Chaque catégorie a un ensemble différent de règles que les pilotes de drones doivent suivre.
Nom du drone	-	Surnom qu'un pilote peut associer à un drone.

Notation d'objet JavaScript	JSON	Format de données commun utilisé pour la communication asynchrone navigateur-serveur.
Numéro d'immatriculation	-	Numéro d'immatriculation attribué à un drone par Transports Canada.
Opération (NAV Drone)	-	Une opération est créée par un pilote ou par un exploitant et est représentée par une zone de vol et un certain nombre de paramètres tels que le type d'opération, la date et l'heure de début/fin, le pilote désigné, le drone qu'il est prévu de faire voler, etc.
Organisation de l'aviation civile internationale	OACI	Organisme spécialisé des Nations Unies dont l'objectif est de développer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien civil international.
Organisme utilisateur	-	Organisme, organisation ou commandement militaire responsable de l'activité pour laquelle l'espace aérien de classe F a été autorisé. L'organisme utilisateur doit être reconnu pour les zones réglementées de classe F, les zones d'opérations militaires et les zones dangereuses et devrait, dans la mesure du possible, être reconnu pour les zones de service consultatif de classe F.
Perte de liaison C2	-	Perte du contact de liaison de commande et de contrôle (liaison C2) avec l'ATP de sorte que le pilote n'est plus en mesure de gérer le vol de l'aéronef. La perte d'une liaison C2 n'entraîne pas nécessairement une situation de vol non contrôlé, puisque normalement, l'ATP sera préalablement programmé pour suivre une trajectoire prévue jusqu'à ce que la liaison soit acquise à nouveau ou que le vol soit interrompu. Les procédures de perte de liaison C2 sont programmées par le

		manufacturier, et pour certains modèles, peuvent être modifiées par l'exploitant.
Pilote à distance	-	Voir « Pilote de drone ».
Pilote de drone	-	Personne désignée par un exploitant de drone qui commande le drone et est responsable de la sécurité du vol. En fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le type de drone et l'opération, un pilote de drone peut être tenu d'avoir une ou plusieurs certifications actives pour être autorisé à effectuer le vol du drone.
Poignée de forme	-	Élément de contrôle graphique en forme de petit carré, utilisé pour modifier une forme en glissant-déposant la poignée.
Poste de commande au sol	GCS	Ensemble des systèmes matériels au sol utilisés pour contrôler un drone. Synonyme de poste de télépilotage.
Région d'information de vol	FIR	Espace aérien de dimensions définies qui s'étend vers le haut à partir de la surface de la terre et dans lequel le service d'information de vol (FIS) et le service d'alerte sont assurés.
Règlement de l'aviation canadien	RAC	Règles promulguées sous le régime de la Loi sur l'aéronautique qui régissent l'aviation civile au Canada. Le RAC et ses normes connexes, qui remplacent le Règlement de l'air et les Ordonnances sur la navigation aérienne, sont entrés en vigueur le 10 octobre 1996 à la suite d'un processus de consultation exhaustif entre Transports Canada et le milieu de l'aviation. Cette démarche de coopération et de partenariat en matière de réglementation se poursuit au sein du Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne (CCRAC), qui débat des propositions de modifications au RAC et à ses normes

Règles de vol à vue	VFR	Règles régissant les procédures se rapportant à l'exécution d'un vol dans des conditions de vol à vue. L'abréviation est utilisée par les pilotes et les contrôleurs pour désigner un type de plan de vol ou les conditions météorologiques.
Service de la circulation aérienne	ATS	Service comprenant le service ATC, les services de vol et le service d'alerte.
Sommet	-	En géométrie, un sommet est un point où deux ou plusieurs courbes, lignes ou arêtes se rencontrent. En conséquence, le point où deux lignes se rencontrent pour former un angle et les coins des polygones sont des sommets.
Spécialiste de l'information de vol	FSS	Personne habilitée qui est affectée à certaines fonctions et certaines responsabilités à une FSS ou à un FIC.
Spécialiste des services de la circulation aérienne	-	Membre du personnel de NAV CANADA qui gère l'accès à l'espace aérien contrôlé.
Station d'information de vol	FSS	Unité des ATS qui fournit aux aéronefs des services pertinents aux phases d'arrivée et de départ aux aéroports non contrôlés et à la traversée d'une zone d'utilisation de fréquence obligatoire (MF).
Supplément hydroaérodrome - CANADA	CWAS	Publication conjointe civile/militaire contenant des renseignements concernant les hydroaéroports, et destinée à compléter les cartes en route et le Canada Air Pilot (CAP).
Tâches	-	Pour un exploitant de drone, l'onglet Tâches énumère toutes les tâches liées à une opération, en trois catégories représentant trois états de tâches différents : Action requise, Soumis et Résolu. Dans le contexte de NAV Drone, les tâches sont associées à une demande d'autorisation.

Temps universel coordonné	UTC	Système horaire utilisé en exploitation aérienne et donné à la minute près, sauf quand le pilote demande une vérification horaire. Ces vérifications horaires sont données aux 15 secondes près. Le jour commence à 0000 heure et se termine à 2359 heures. Parfois appelé « heure zulu ».
Transports Canada	TC	Autorité fédérale responsable de la réglementation de l'aviation civile.
Très basse altitude	VLL	L'espace aérien à très basse altitude est généralement compris comme le volume d'air en dessous de 500 pieds au-dessus du sol (non construit).
Tour de contrôle	TWR	Unité de contrôle chargée d'assurer le service ATC pour la circulation d'aérodrome. Aussi appelée « tour ».
Urgence		Situation dans laquelle se trouve un aéronef ou un autre véhicule, ou une personne quelconque se trouvant à bord ou en vue, et qui nécessite une assistance immédiate.
Validation	-	La validation d'opération consiste à vérifier que l'opération est conforme aux règles et règlements applicables.
Visibilité directe	VLOS	Contact visuel avec un aéronef télépilote, maintenu sans aide et en tout temps, qui est suffisant pour en garder le contrôle, en connaître l'emplacement et balayer du regard l'espace aérien dans lequel celui-ci est utilisé afin d'effectuer les fonctions de détection et d'évitement à l'égard d'autres aéronefs ou objets.

Visiter sans compte	-	Possibilité dans l'application NAV Drone Mobile d'essayer l'application mobile sans s'enregistrer et se connecter. Par conséquent, toutes les fonctionnalités ne sont pas disponibles.
Vol	-	Un vol est considéré comme une séquence comportant un décollage et un atterrissage. Par conséquent, une opération peut consister en plusieurs vols.
Vol non contrôlé		Interruption ou perte de liaison de commande et de contrôle (liaison C2) où le pilote est incapable de contrôler l'aéronef et où l'aéronef ne respecte plus les procédures préprogrammées, ce qui fait que l'ATP fonctionne de façon imprévisible ou imprévue.
Zone de contrôle	CZ	Sauf indication contraire, espace aérien contrôlé de dimensions définies s'étendant vers le haut à partir de la surface de la terre et jusqu'à 3000 pi AAE inclusivement.
Zone de responsabilité (Glossaire à l'intention des pilotes et du personnel des services de la circulation aérienne – TP11958F)	AOR	Région géographique dans laquelle un service d'alerte est fourni par une unité ATS désignée comme l'unité responsable des ATS.
Zone de responsabilité (NAV Drone)	AOR	Ensemble de zones de contrôle au sein desquelles une unité ATS a la responsabilité de coordonner l'évaluation des demandes d'autorisation de vol de SATP.
Zone interdite aux drones (NAV Drone)	NDZ	Zone propre à NAV Drone qui correspond à un espace aérien dans lequel la circulation des drones est restreinte ou interdite. Les zones interdites aux drones sont temporaires.